

1 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

↓ Domaines de compétences opérationnelles

a	Développement de processus d'automatisation	a1: établir ou mettre à jour les documents de fabrication de commandes électriques simples	a2: établir les dessins de plaques frontales, fixations de composants et boîtiers simples						
b	Fabrication et mise en service d'installations automatisées	b1: monter et mettre en service des commandes électriques simples	b2: usiner ou fabriquer des composants mécaniques ou des pièces d'installations automatisées	b3: charger des logiciels et des visualisations d'installations automatisées et monter les composants associés	b4: monter et mettre en service des entraînements dans des installations automatisées	b5: intégrer des capteurs ou des composants intelligents dans des installations automatisées	b6: raccorder des équipements électriques sous surveillance		
c	Maintenance d'installations automatisées	c1: vérifier les fonctions d'une installation automatisée simple	c2: réparer des pièces d'une installation automatisée existante	c3: éliminer les défauts matériels sur des installations automatisées	c4: entretenir et contrôler les entraînements d'installations automatisées				
d	Endossement de la responsabilité opérationnelle	d1: planifier des projets partiels dans l'environnement de l'automatisation	d2: contrôler le déroulement de projets partiels dans l'environnement de l'automatisation	d3: analyser les résultats de projets partiels dans l'environnement de l'automatisation	d4: construire et mettre en service des installations ou appareils automatisés	d5: construire et mettre en service des systèmes de distribution d'énergie électrique simples	d6: fabriquer ou réviser des machines électriques ou des équipements électriques ainsi que confectionner des bobinages	d7: équiper des moyens de transport de systèmes automatisés et les entretenir	

L'acquisition des compétences opérationnelles a1, a2, b1 à b4, c1 à c3 et d1 à d3 est obligatoire pour toutes les personnes en formation. Quant aux compétences opérationnelles b6, c4, et d4 à d7, l'acquisition d'une compétence opérationnelle est obligatoire.